



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

---

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **LA PLUIE SOLIDE**,*

*de la société ANET INTERNATIONAL GROUP SAS*

*numéro de dossier n°2023-3073*

*Vu le courrier d'information de l'Anses du 9 janvier 2024 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante LA PLUIE SOLIDE,*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante LA PLUIE SOLIDE, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,*

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

<b>Informations générales</b>	
<b>Nom du produit</b>	LA PLUIE SOLIDE
<b>Type de produit</b>	Produit de revente
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	ANET INTERNATIONAL GROUP SAS 28 rue Louis Blanc 06400 CANNES France
<b>Classe - Type</b>	Réteneur d'eau
<b>Etat physique</b>	Solide
<b>Numéro d'intrant</b>	896-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1130011

<b>Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché</b>	
Date de l'échéance de l'AMM	31/12/2023
Date limite pour la vente et la distribution	30/06/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	30/06/2025

A Maisons-Alfort, le 01/03/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)